

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
ESPLANADE DU LYCEE
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de contrats et de marchés non inscrits à l'EPCP

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 26

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2015

Réuni le : 02/02/2015

Sous la présidence de : Francois Joussellin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des contrats et des marchés non inscrits à l'élément de prévision de la commande publique

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Groupement de services :

Adhésion du collège de Crevin au groupement de services "commande groupée" dont le siège est au lycée Bréquigny à Rennes

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Joussellin

Prénom : Francois

Signature

Date : 04/02/2015

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 04/02/2015

Date de publication : 19/02/2015

Date d'exécution : 19/02/2015

Instruction

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observations

GROUPEMENT DE COMMANDES DES ETABLISSEMENTS
 D'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE RENNES
 ET DE LA REGION

Rennes, le 14 janvier 2015

 Lycée Bréquigny, 7 avenue Georges Graff
 BP 90516
 35205 RENNES CEDEX 2
 Tél : 02.99.86.99.60. Fax : 02.99.86.82.09

Le Représentant de l'établissement
 Coordonnateur

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements
 Mesdames et Messieurs les Adjoints-gestionnaires

Objet : adhésion du Collège de Crevin au Groupement de services « Commande groupée »

Le Collège de Crevin, qui a ouvert ses portes à la rentrée de septembre 2014, va adhérer au Groupement de services « Commande groupée » qui regroupe à ce jour 70 établissements d'enseignement de l'Ille-et-Vilaine. Je rappelle que ce groupement de services est la structure permanente de nos marchés groupés, les groupements de commandes étant quant à eux constitués pour un objet précis et dans la limite de la durée des marchés

La convention constitutive du Groupement de services prévoit dans son article 6 – 1^{er} alinéa que « *l'adhésion de nouveaux membres nécessite l'accord du Conseil d'administration de chacun des membres du groupement* ».

C'est la raison pour laquelle je vous prie de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour de votre Conseil d'administration l'adhésion du Collège de Crevin au Groupement de services « Commande groupée ».

A la suite du vote du Conseil d'administration de votre établissement, copie de la délibération sera adressée au secrétariat du groupement.

Le Représentant de l'établissement
 Coordonnateur

A. LE POGAM

